



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite d'inspection du 14 février 2011 de la station d'épuration de Rivière Salée

N°2011-9072/DENV

Installation	Station d'épuration de Rivière Salée
Exploitants	Mairie de Nouméa : maître d'ouvrage des installations Calédonienne des Eaux : exploitant des installations dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée
Commune	Nouméa
Quartier	Rivière Salée
Date de la visite	14/02/2011
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration de Rivière Salée a été initiée par l'inspection des installations classées. Elle fait suite à l'inspection du 29/11/2010 au cours de laquelle l'inspection des installations classées a formulé certaines demandes de mise en conformité :

Remplacement des ampoules du mat d'éclairage :

Ces ampoules ont été remplacées en décembre, mais l'éclairage public est à nouveau hors service (acte de vandalisme sur le boîtier électrique).

La CDE informe qu'elle a prévu, face à la multiplication des actes de vandalisme, de mettre en place un détecteur de présence avec alarme sonore et gyrophare, relié à la télésurveillance. La CDE informera la police municipale lors des intrusions sur la station d'épuration.

Renouvellement du tampon de la cuve de stockage des boues du clarificateur n°1 :

Le tampon a été renouvelé.

Transmission d'un rapport sur l'opération de maintenance sur le bassin d'aération n°2 :

L'opération de maintenance ayant conduit à la vidange du bassin d'aération n°2 a fait l'objet d'une fiche de crise, transmis par la CDE à l'inspection des installations classées lors de l'inspection. La CDE a par ailleurs indiqué avoir mis en place une action corrective, de façon à communiquer systématiquement à l'inspection des installations classées tout incident ou intervention significative sur les stations d'épuration.

Nettoyage des goulottes périphériques du clarificateur n°1 :

Celles-ci étaient nettoyées lors de l'inspection. La CDE a par ailleurs indiqué que le renouvellement de la cloison siphonée et de la lame crénelée du clarificateur n°1 était prévu cette année.

Remise en service des filtres à sable :

Les filtres à sable ne sont toujours pas en service car les matériaux filtrants doivent être renouvelés. LA CDE a indiqué avoir commandé et être en attente de la livraison du sable. En attendant, une désinfection des eaux traitées au chlore a été mise en place sur l'eau envoyée au golf de Tina.

Entretien des filtres plantés de roseaux :

Lors de la visite, il a pu être constaté :

- que les roseaux étaient fauchés ;
- que les rhizomes au pied des ouvrages étaient ramassés ;
- que les boues stockées en andin avaient été évacuées vers Gadji ;

Enfin, la CDE a remis lors de l'inspection un rapport d'inventaire des roseaux *Phragmites australis* réalisé en janvier 2011 par le bureau d'études Siras Pacifique autour de l'étang de Rivière Salée. Aucune population ou aucun individu isolé de *Phragmites australis* n'a été repéré lors de cet inventaire.

La CDE a par ailleurs indiqué que lorsque les boues des filtres plantés de roseaux auront atteint une siccité de 30%, elles seront évacuées à Gadji et des essais avec des plantes alternatives (autres que *Phragmites australis*) seront réalisés.

Niveau de rejet :

Un prélèvement a été réalisé sur l'eau traitée, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La station d'épuration ne disposant pas à ce jour d'arrêté d'autorisation, les résultats d'analyses sont comparés à titre d'information aux normes de rejet définies dans la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration, sans préjuger des prescriptions qui résulteront du dossier de demande d'autorisation et de son instruction. Il ressort de cette comparaison que les résultats du prélèvement du 14 février dernier sont conformes.

	Prélèvement du 29/11/2010	Prélèvement du 14/02/2011	Normes de rejet
pH	7,2	7,6	Entre 6 et 8,5
Température (°C)	-	-	≤ 30
MES (mg/l)	44	8	≤ 35
DCO (mg/l)	55	22	≤ 125
DBO ₅ (mg/l)	11	10	≤ 25

Demande de l'inspection des installations classées :

L'inspection des installations classées demande à être informée :

- lorsque le dispositif de détecteur de présence sera installé ;
- lorsque les filtres à sable seront remis en service (au plus tard à la fin du mois d'avril 2011) ;

Enfin, l'inspection des installations classées demande à être consulté pour avis, préalablement à la plantation de celles-ci, sur le choix des espèces végétales qui seront expérimentées pour le traitement des boues.



Rapport d'analyse 2011/02/R0211

BC n° 11DENV-8EAU0057
Aff n°
Devis n°

Direction de l'Environnement

Echantillon : 2011/02/E0155

Lieu du prélèvement: Non précisé

Référence Client : Station d'épuration N°1

Date de début d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Date de prélèvement : 14/02/2011

Date de réception : 14/02/2011

Température à réception : 26.5°C

Date de fin d'analyse :

Préleveur : Le Client

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 22 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
Paramètre indésirable						
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-2	10	mg/L	25		2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	22	mg/L	125	125	3
Matières en suspension MES	NF EN 872	8	mg/L	35	35	2
Paramètre physico chimique						
pH	NF T90-008	7.60	Unités pH	6-8,5		0,1

Remarques/Commentaires :

Flacon de la CDE.

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification, NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².